



Contrat Zolamap
Produits de la Ruche & Plantes aromatiques biologiques "Les Miélises"
octobre 2018 à avril 2019

Ce contrat est organisé par l'AMAP « ZOLAMAP » et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association. L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur. Il est établi entre :

Le dénommé producteur :

Et

Le dénommé Adhérent ZOLAMAP :

Elise CELLARD

Prénom et NOM :

Les Perrières

Adresse mail : :

69440 CHAUSSAN

Téléphone :

ENGAGEMENT RÉCIPROQUE :

Le producteur s'engage à fournir un panier de produits issus de son exploitation aux dates indiquées sur le présent contrat et à mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus. Il est proposé des Miels et produits de la Ruche, du Safran Biologique et des Plantes aromatiques Biologiques.

PRODUCTION :

100% produits et transformés sur la ferme.

Le pain d'épices : farine de blé biologique T110, sucre, 24 % de miel, bicarbonate de sodium, anis vert biologique et cannelle biologique. **Le nougat :** sucre, 25 % de miel, amandes biologiques, blancs d'œufs biologiques, papier azyme composé de fécule de pomme de terre. **La guimauve :** sucre, 34 % de miel, blancs d'œufs biologiques, gélatine biologique (*porc*), enrobage : dextrose biologique à base de maïs. **Le bonbon au miel :** sucre, 20 % de miel et enrobage de dextrose biologique à base de maïs.

Le **safran** est biologique et les **plantes aromatiques** sont toutes en conversion au label biologique.

Toutes les plantes sont récoltées à la main, avec séchage naturel.



MODALITÉS DE LIVRAISON :

Les livraisons ont lieu au 120 cours Émile Zola à Villeurbanne, les jeudis de 8h15 à 19h15. Toutefois en accord avec les producteurs, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison. En cas d'impossibilité pour les producteurs d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration et le référent producteur rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP une solution compensatrice. En cas d'empêchement l'adhérent est tenu de déléguer la récupération de son panier à une personne de sa connaissance. Aucun panier ne sera remboursé.

RUPTURE DE CONTRAT :

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

DURÉE : L'abonnement prévoit une distribution une fois par mois de Octobre à Avril, soit 7 livraisons. Aucune obligation d'être régulier sur ce contrat. **Vous pouvez commander ce que vous voulez à la date que vous souhaitez.** La période de retour des contrats va du 4/10 au 15/11.

CALENDRIER Les parties s'engagent à respecter le calendrier suivant :

<i>Gourmandises</i>	Prix unitaire	Prix par 3	18/10	22/11	20/12	17/01	28/2	21/3	18/4	Total
Miel Fleurs 500g	7€60									
Miel Montagne 500g	7€90									
Miel Acacia 500g	8€50									
Miel en rayon 200g Acacia	7€40	21€								
Pain d'épices* 350g	4€90	13€								
Pain d'épices* 500g	6€60	19€								
Nougat** 110g	5€60	16€								
Nougat Safran** 110g	6€30	18€								
Guimauve*** 80g	4€20	12€								
Guimauve Safran*** 80g	4€90	14€								
Bonbons** 70g	3€90	11€								
Bougie 6 heures	2€20	6€								
Safran en pistils 1 g	28€		<i>période de récolte et séchage</i>							
Safran en pistils 0,5 g	16€									
Mélange de plantes 25g "Le Marteau de Thor" (pour viandes, pizzas, fromages)	6€50									
Mélange de plantes 25g "La Chance de Loki" (pour volailles, oeufs, purées, poissons, desserts)	6€50									
Mélange de plantes 15g "La Barbe d'Odin" (pour céréales, patates, quiches)	5€50									
Romarin poudre 25g	4€50	13€ <i>3 au choix pour une même date</i>								
Sauge poudre 25g	4€50									
Sarriette poudre 25g	4€50									
Laurier poudre 25g	4€50									
Marjolaine poudre 25g	4€50									
Coriandre graine 30g	4€50									

TOTAL À RÉGLER : euros

*DLUO 18 jours, congélation possible - **DLUO 2 mois - ***DLUO 1 mois

RÈGLEMENT DES COMMANDES : Le règlement se fait par chèque à l'ordre de **Elise CELLARD**

Date :

Signature de l'adhérent.e :

Signature de la productrice : **Elise CELLARD**

